

octobre 2016

MOT DU PRÉSIDENT

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de Saint-Exupéry

Innovation, réflexion, expérimentation, voilà quelques mots pour caractériser les actions du SICTOM de Pontaurmur-Pontgibaud pour tenter de convaincre les habitants de notre territoire de s'engager vers plus de tri et vers la réduction de leur production de déchets.

A travers ce nouveau numéro du Mag', je tiens à saluer ceux qui s'engagent et s'impliquent dans les actions et initiatives portées par le SICTOM : élus, employés communaux et intercommunaux, agents des EHPAD et des établissements scolaires, bénévoles, enseignants, élèves et simples citoyens. En résumé tout ceux qui ont pris conscience de l'impérative nécessité d'adopter de nouveaux comportements afin de limiter l'impact de notre mode de vie sur l'environnement.

Merci aux élus de PONTAUMUR qui ont accepté d'engager leur commune dans le programme « Organicité® » du VALTOM, aux élus de BROMONT-LAMOTHE et à leurs habitants de la Croix de Set qui se sont engagés collectivement pour détourner le maximum de déchets de la poubelle, aux élus et agents de SAINT GEORGES DE MONS qui se sont très tôt engagés dans une politique de réduction et de détournement des déchets dans toutes les activités communales et extra-communales. Leurs efforts ont été reconnus au niveau départemental, puisque leur engagement bénéficie du label « Organicité® ».

Ces actions, aussi modestes paraissent-elles, sont respectables et exemplaires. Elles apportent la seule véritable réponse à une gestion d'avenir des déchets, dans le respect des obligations réglementaires et des contraintes financières, qui sont les nôtres

Au fil de ce numéro, vous constaterez que toutes ces actions n'ont d'autres objectifs que de contenir au mieux les dépenses, tout en assurant un service de qualité. Votre syndicat est là pour vous aider à vous approprier toutes les clés pour que chacun, à son niveau, puisse apporter sa contribution à la maîtrise des coûts.

SOMMAIRE

Évolution - Actualités du SICTOM 2/3

- Optimisation des tournées de collecte.
- Devenir de l'ISDND de Miremont.
- Des nouveaux bureaux pour le SICTOM.
- Les nouveautés sur les déchèteries.
- Point financier.

Le TRI des DÉCHETS 4/5

- Un bilan positif sur le tri des emballages sur le territoire.
- Pourquoi trier les emballages ?
- Le tri des déchets diffus spécifiques (DDS)

La PRÉVENTION des DÉCHETS 6/7

- Deux communes supplémentaires engagées dans la réduction des déchets organiques.
- La réduction des apports en déchèterie des déchets verts, c'est possible !
- Mise en place d'un espace réemploi sur la déchèterie des Ancizes Comps.

Pour aller plus loin 8

Et les résultats sont là ! Alors que l'on constate sur le département entre 2010 et 2016 (soit sur 7 années) une augmentation moyenne de plus de 25 % de la contribution demandée aux usagers, le SICTOM peut se féliciter d'avoir pu contenir cette évolution à moins de 16 % soit un peu plus de 2 % par an.

Ne relâchons pas nos efforts, ne nous laissons pas décourager !

Laurent BATTUT

Président du SICTOM de Pontaurmur-Pontgibaud

Président du VALTOM

OPTIMISATION DES TOURNÉES DE COLLECTE

Depuis la reprise en régie de la collecte en 2014, le bilan est très positif. La collecte sélective est « victime » de son succès et tant mieux !

En effet, la durée des tournées de tri sélectif, le taux de remplissage des bennes sont au maximum et les bacs à couvercle jaune se remplissent très vite. Un travail de réflexion a donc été réalisé sur les tournées de collecte.

Afin d'améliorer les conditions de collecte et les performances, les élus ont décidé de créer une nouvelle tournée de tri sélectif de quelques heures, le mardi après-midi.

Elle se substituera en partie à une tournée d'ordures ménagères existante, qui sera répartie sur les autres tournées d'ordures ménagères du syndicat.

Cela devrait permettre entre autre :

- de renforcer les volumes disponibles pour le tri sur les communes déjà collectées en bacs de regroupement,
- de collecter une fois par semaine des points particuliers de Pontgibaud et de Saint-Ours, qui sont régulièrement saturés,
- d'augmenter le volume disponible dans les véhicules de collecte dans le cas d'une éventuelle extension de consignes de tri dans les années à venir (obligation de la loi de transition énergétique),
- d'optimiser les circuits des tournées de collecte, en réduisant les kilomètres inutiles.

DEVENIR DE L'ISDND DE MIREMONT

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'ISDND de Miremont arrivant à échéance le 31 octobre 2016, une demande de prolongation d'exploiter a été validée par les autorités compétentes, jusqu'au 31 mars 2017.

Les déchets qui arrivent actuellement sur le site (encombrants du SICTOM et du SICTOM des Combrailles...) seront orientés au plus tard d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2017, vers le pôle multi-filières VERNEA ou vers d'autres sites de traitement du département.

Les techniciens et élus du SICTOM et du VALTOM réfléchissent actuellement au devenir de l'ISDND (réhabilitation et fermeture définitive ou nouvelle activité). A suivre.



Quels impacts pour les usagers ?

Cette nouvelle organisation engendre quelques modifications pour les tournées de collecte (jour de collecte, heure de passage...), cependant elles ne seront pas vraiment perceptibles car elles s'effectuent uniquement sur des communes en bacs de regroupement.

Grâce à cette nouvelle tournée de tri sélectif, le cadre de vie sera amélioré puisque les bacs devraient être plus adaptés au besoin des usagers, sur leur commune.

Pour connaître les changements de jour de collecte sur votre commune consulter le calendrier de collecte sur le site internet www.sictom-pontaubaud-pontgibaud.fr à partir du 7 novembre 2016.

En parallèle, dans le même souci d'amélioration du service, une étude est également en cours sur la collecte des emballages et du verre en point d'apport volontaire.

DES NOUVEAUX BUREAUX POUR LE SICTOM

Les locaux administratifs actuels trop exigus ont conduit les élus à rechercher une solution adaptée aux besoins du syndicat. Les nouveaux bureaux du SICTOM vont donc être construits au Centre de transfert des ordures ménagères au lieu-dit le Vauriat, à Saint Ours les Roches, dans un souci de proximité et d'efficacité.

En effet, cette nouvelle organisation permettra de regrouper les services administratifs ainsi que les services techniques (collecte, transfert...).

Depuis, la signification du non renouvellement du bail de location par la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans conforte cette décision.

L'architecte Pascale COHADE a été retenue comme maître d'œuvre pour la construction des bureaux, début 2017.



DES NOUVEAUTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES

> Une nouvelle benne ECO MOBILIER à Saint Ours

Dans le cadre de la convention signée avec l'éco-organisme ECO MOBILIER par l'intermédiaire du VALTOM, le SICTOM poursuit le développement de la collecte des meubles usagés en installant une nouvelle benne sur la déchèterie de Saint Ours.

En effet, les résultats de la mise en place de la benne Eco Mobilier sur la déchèterie des Ancizes Comps sont plutôt encourageants. En un an, près de 54 tonnes ont été détournées de la benne « encombrants ». Cela permet de diminuer les quantités de déchets partant à l'enfouissement et d'augmenter la valorisation matière et énergétique.

Quand on sait qu'une famille de 4 personnes jette près de 100 kg de mobiliers par an, l'intérêt social et environnemental est plus qu'évident.

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

TOUS LES MEUBLES USAGÉS PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS
DANS LA BENNE ÉCO MOBILIER.



> Nouvelle filière plâtre sur la déchèterie des Ancizes Comps

Le SICTOM Pontaurum Pontgibaud expérimente la collecte des plaques de « plâtre » sur la déchèterie des Ancizes Comps.

Ces déchets, jusqu'à présent déposés en benne « encombrant » seront désormais collectés séparément puis envoyés dans une filière spécifique de traitement pour un recyclage à 100%.

Le recyclage du plâtre

Trié, le plâtre est broyé, affiné puis réintégré dans la chaîne de fabrication, pour refaire de nouvelles plaques de plâtre.

Cela permet de limiter l'utilisation des ressources naturelles de gypse.

PRODUITS AUTORISÉS :

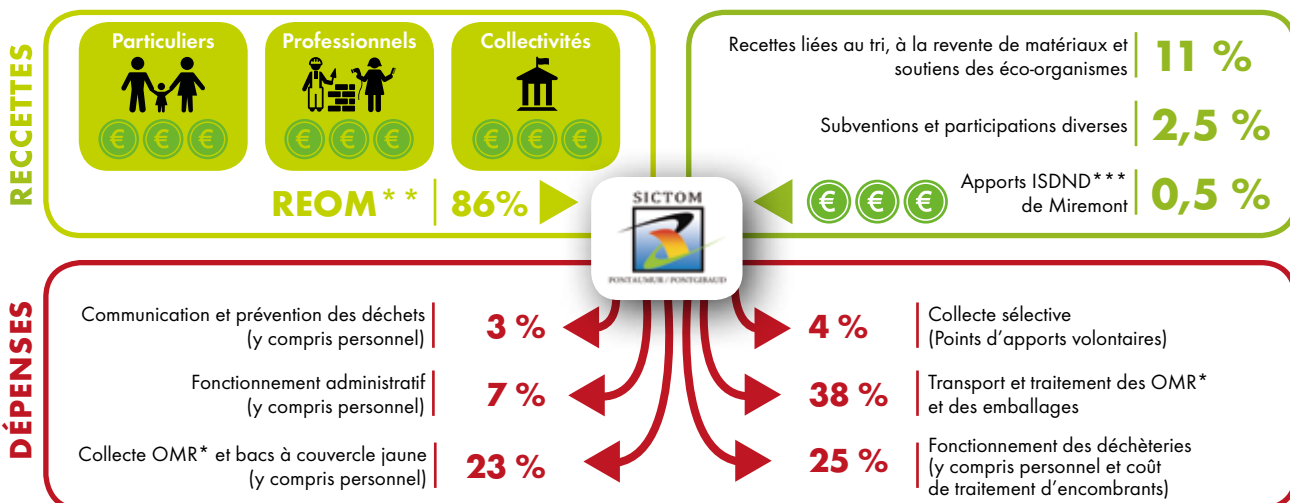
- Plaques de plâtre standard
- Plaques de plâtre hydrofuges (vertes)
- Plaques de plâtre feu (roses), haute dureté (jaunes)
- Dalles de plafond en plâtre
- Cloisons alvéolaires à base de plâtre
- Carreaux de plâtre



Attention, pour permettre son recyclage le plâtre ne doit pas être mouillé.

COMMENT SONT RÉPARTIES LES DÉPENSES ET RECETTES DU SICTOM ?

Rappelons que la collecte et le traitement des déchets ménagers est un service public assuré sur 33 communes par le SICTOM Pontaurum Pontgibaud. Ce service a un coût dont la répartition pour 2015 est présentée sur le schéma ci-dessous.



* Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part de déchets qu'il reste après séparation de toutes les matières recyclables, collectés dans les bacs à couvercle vert. ** Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. *** ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

UN BILAN POSITIF SUR LE TRI DES EMBALLAGES SUR LE TERRITOIRE !

	2014	2015	2016 EXTRAPOLÉ	TENDANCE SUR 3 ANS
Ordures ménagères	4496 T (244 kg/hab/an)	4383 T (239 kg/hab/an)	4190 T (330 kg/hab/an)	→
Tri sélectif (EMR)	747 T (40 kg/hab/an)	759 T (41 kg/hab/an)	758 T (42 kg/hab/an)	→
Verre	527 T (29 kg/hab/an)	550 T (30 kg/hab/an)	593 T (34 kg/hab/an)	→
TOTAL	5770 T (313 kg/hab/an)	5691 T (311 kg/hab/an)	5541 T (304 kg/hab/an)	→

Depuis trois ans, les quantités d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) collectées sont en progression !

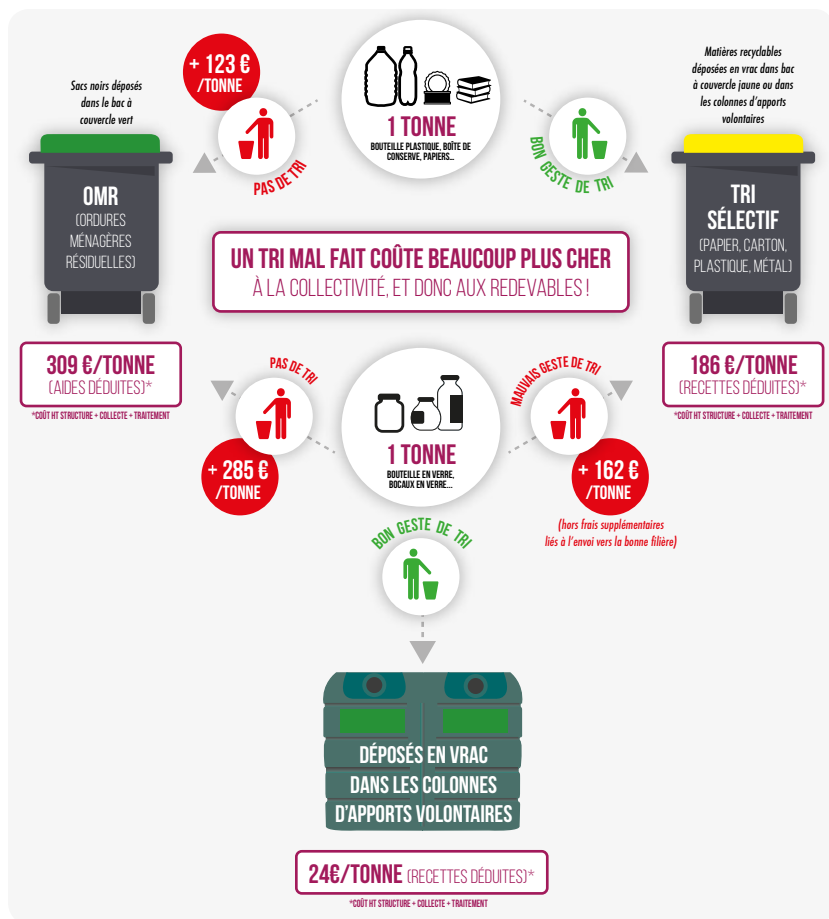
Pour le verre, on estime une augmentation de 43 tonnes collectées par rapport à 2015. L'objectif 2016 d'augmenter d'au moins 25 tonnes le tri du verre a donc été atteint !

Ne relâchons pas nos efforts, continuons à trier !

POURQUOI TRIER LES EMBALLAGES ?

On entend souvent que « cela ne sert à rien de trier », « cela coûte toujours plus cher » et pourtant c'est utile :

> Pour maîtriser les coûts



Pour maîtriser les coûts, il faut également bien trier ses emballages. On retrouve environ 17% de déchets, autres que des emballages recyclables, dans les bacs jaunes ou des colonnes d'apport volontaire, des erreurs qui pèsent lourd financièrement.

Ne pas déposer dans les bacs à couvercle jaune ou les points d'apport volontaire :



Grâce à la vente des matériaux recyclables (bouteilles plastiques, cartons, métal,...) et aux soutiens financiers d'Eco Emballages, le SICTOM dispose de recettes supplémentaires pour gérer le traitement des déchets. Cela contribue en partie à stabiliser le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



> Pour préserver les ressources naturelles et limiter les émissions de gaz à effet de serre

En effet, recycler la matière, puis l'utiliser pour fabriquer de nouveaux produits permet d'éviter de puiser d'avantage dans les ressources de matières premières, de générer des déchets et des nuisances environnementales.



> Pour créer des emplois

Le recyclage, c'est plus de 33 000 emplois non délocalisables sur le territoire français. (source : www.consoglobe.com)

● LE TRI DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) :

Qu'est-ce qu'un déchet diffus spécifique ?

Un déchet diffus spécifique (DDS) est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

Où se trouvent-ils dans la maison ?

Les DDS peuvent se trouver :

- sous l'évier (déboucheurs, sodes, acides,...)

- dans le garage ou dans la cave (colles, mastics, peintures, enduits, décapants, polish, liquides de refroidissement, white spirit, antigels...)
- dans les placards (imperméabilisants, alcools, insecticides...)
- dans l'abri du jardin (engrais, phytopharmaceutiques, anti-mousses, chlores pour piscines...)

Si vous avez un doute sur le tri d'un déchet, consulter le site internet www.mesdechets.specifiques.com



Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluons plus nos poubelles, apportons les déchets spécifiques en déchèterie.

BILAN 2016 DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

Depuis 2011, le SICTOM s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des déchets accompagné par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), afin d'atteindre l'objectif demandé dans les lois Grenelle, qui est de diminuer de 7% en 5 ans les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = ordures ménagères + emballages + verre).

Les actions initiées par le SICTOM et la prise de conscience des habitants ont permis une diminution de 7% des OMA fin 2015 par rapport à 2010 (année de référence). **En extrapolant les tonnages de l'année 2016, on peut espérer une diminution de 9% des OMA.**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte nous impose maintenant de réduire les DMA (OMA + les déchets amenés en déchèterie) de 10 %. Le SICTOM souhaite donc poursuivre ses actions de réduction des déchets, plus particulièrement sur déchets apportés en déchèterie et envisage de contractualiser avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) afin d'obtenir des soutiens financiers.

Ensemble poursuivons nos efforts pour diminuer les quantités jetées, car le meilleur déchet reste toujours celui que l'on ne produit pas !

DEUX COMMUNES SUPPLÉMENTAIRES ENGAGÉES DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ORGANIQUES

> A Bromont Lamothe, premiers composteurs de quartier dans le Puy de Dôme !

Trois sites de compostage ont été installés dans le quartier de la Croix de Set à Bromont Lamothe le 10 juin dernier.



Ces sites définis avec les habitants sont composés chacun de 3 composteurs en bois :

- 2 bacs pour les apports de déchets fermentescibles et la maturation (ou transformation) du compost,
- 1 bac pour la matière carbonée (broyat ou feuilles)

A la différence du compostage individuel et pour le bon déroulement du projet, un habitant, un pour chaque site, s'est porté volontaire pour être référent afin de s'assurer du bon fonctionnement des composteurs ainsi que de l'approvisionnement en matière carbonée.

Cette action mobilise plus de 25 foyers volontaires et permettra de détourner 3 tonnes de biodéchets par an.

La réussite de ce projet implique :

- l'engagement de la commune sur des actions visant à réduire la quantité de déchets produits sur son territoire,
- l'accompagnement du SICTOM et de spécialistes, Pierre FELTZ et Charles BRAULT.
- la motivation des habitants du quartier.

Cette démarche innovante a pour objectif de réduire la quantité et le coût de gestion des déchets, et permet d'impliquer collectivement les habitants dans un geste environnemental tout en créant du lien social.

> A Pontaumur, le projet OrganiCité® est lancé !

Organicité® qu'est-ce que c'est ?

Un territoire OrganiCité est un territoire engagé dans une politique de développement durable qui souhaite relever le défi de réduire et de valoriser ses biodéchets.

La commune de Pontaumur sélectionnée par le VALTOM (syndicat départemental de traitement et de valorisation des déchets ménagers) a pu bénéficier d'un diagnostic sur son territoire afin d'identifier différentes actions possibles (voir encadré ci-contre).

Ces actions s'articulent autour de trois thèmes :



ACTIONS RETENUES SUR LA COMMUNE DE PONTAUMUR

> Etablissements de restauration collective (Collège, lycée, EHPAD) :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Compostage des biodéchets

> Pour les habitants :

- Broyage en déchèterie et mise à disposition du broyat
- Communication et sensibilisation autour du compostage

Depuis septembre, les élèves du lycée ont déjà commencé à trier leurs biodéchets à la cantine et vont prochainement bénéficier d'animations autour du gaspillage alimentaire et du compostage.



LA RÉDUCTION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIE DES DÉCHETS VERTS, C'EST POSSIBLE !

On observe sur le territoire du SICTOM, un apport encore trop important des déchets verts en déchèterie, qui fluctue chaque année par rapport aux conditions météorologiques. Aussi, le SICTOM a mis en place deux actions afin de réduire ces déchets verts.

> Subvention pour l'achat de broyeurs individuels

Chaque habitant du SICTOM s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) peut bénéficier d'une aide pour l'achat d'un broyeur à végétaux. Cette subvention s'élève à **30% du montant TTC** et est plafonnée à **150€** pour un achat seul et à **300€** pour un achat groupé.

Le but de cette opération est de favoriser le traitement sur place des déchets de branchages afin de limiter les apports en déchèterie.

Le broyat obtenu peut être utilisé chez soi :

- dans les composteurs individuels pour respecter l'équilibre azote/carbone (=déchets de cuisine/broyat ou feuilles mortes)
- en paillage pour apporter des éléments nutritifs au sol lors de sa dégradation, pour limiter l'arrosage, pour limiter la croissance des herbes...etc

Pour connaître les modalités d'obtention de cette aide, connectez-vous sur www.sictom-pontaurmur-pontgibaud.fr.

> Des communes exemplaires en matière de réduction des déchets verts

Près de la moitié des communes du syndicat ont utilisées pour broyer leurs déchets de taille, depuis l'achat du broyeur à végétaux par le SICTOM en novembre dernier.

Le broyat obtenu a été utilisé :

- soit en paillage sur les espaces verts,
- soit en apport dans les composteurs installés sur leur communes,
- soit mis à disposition des particuliers.

Au total, ce sont près de 130h de broyage réalisées par les agents communaux et les agents du SICTOM.

Une convention a également été établie avec le SICTOM des Combrailles pour la location du broyeur à végétaux, qui permettra une mutualisation de l'utilisation du matériel.

MISE EN PLACE D'UN ESPACE RÉEMPLOI SUR LA DÉCHÈTERIE DES ANCIZES COMPS



Un caisson de réemploi a été installé dans l'enceinte de la déchèterie des Ancizes Comps.

Les « objets » déposés n'auront plus vocation à être traités en enfouissement ou en incinération, mais pourront être réemployés grâce à la ressourcerie « la Remise ».

En effet, une convention de coopération signée entre le SICTOM Pontaurmur Pontgibaud et la Remise autorise la ressourcerie à accéder à la déchèterie des Ancizes Comps pour la collecte de ces objets.

La remise met ensuite en œuvre les moyens (contrôle, nettoyage et parfois réparation) lui permettant de revendre les objets à prix d'occasion.

Ces objets connaîtrons donc une seconde vie !

Pour que cet espace soit repérable, le caisson de réemploi a été customisé pendant l'été par les enfants du centre de loisirs de Saint Georges de Mons et des Ancizes Comps (C.L.A.L.A.G.E) lors d'ateliers graffitis.

Quels objets peuvent être déposés dans le caisson ?

Four, fer à repasser, étagère, chaise, casserole, livre, poussette, jouet, vélo, vaisselle ... autant d'objets que vous pouvez donner. **Une seule condition : qu'ils soient en état de fonctionnement ou en bon état général.**

Cette action permet d'aller dans le sens du Grenelle de l'environnement qui met le réemploi en 2ème position dans la hiérarchisation des modes traitement des déchets après la prévention, et avant le recyclage, la valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination.

Le « réemploi » se définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (art. L541-1-1 du Code de l'environnement).



● ET LA COLLECTE DES TEXTILES ?

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois, être recyclés ou commencer une deuxième vie solidaire.



QUE DEVIENNENT-ILS LORSQU'ILS SONT TRIÉS ?

- Fabrication de nouveaux textiles
- Réemploi (ventes)
- Rembourrage, isolant
- Chiffons d'essuyage

Le tri du textile sur le territoire augmentent depuis quelques années, notamment depuis la mise en place de nouvelles colonnes en 2014.

On a observé une augmentation de plus de 30 tonnes entre 2014 et 2015. Un tri qu'il faut poursuivre !

● LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU TRI ET À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Pour préserver notre environnement, il est important de transmettre les bons messages auprès des enfants. Ainsi, le SICTOM a réalisé dans les temps scolaires et périscolaires des animations auprès 17 classes durant l'année scolaire 2015/2016, ce qui représente 423 enfants sensibilisés.

Et près de 66 élèves ont pu bénéficier d'une visite d'une déchèterie du territoire ou de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Miremont.

Un concours de collecte des DEEE (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques) a également été proposé, l'école de Pontaurum a bénéficié d'animations sur ce sujet et à collecter plus de 350 kg de DEEE, qui ont pu suivre la bonne filière de traitement.



> Pour aller plus loin : parcours pédagogiques du VALTOM

Pour aller plus loin dans la continuité de son engagement en faveur de l'Education au Développement Durable, le VALTOM ouvre les portes de ses installations de valorisation et de traitement des déchets ménagers aux établissements scolaires du territoire, engagés dans une démarche de sensibilisation à la prévention des déchets. Ces parcours adaptés à partir du CE2 ont été élaborés en concertation avec l'Education Nationale.

Des supports pédagogiques accompagnent les visites, permettant un approfondissement des thématiques en classe.



POUR VOUS INSCRIRE
RENDEZ-VOUS À L'ADRESSE :
www.visites-valtom.fr



SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD
 Rue du Commerce - 63230 PONTGIBAUD
 Tel. 04.73.73.16.83 / Fax 04.73.73.17.05
sictompontaurum-pontgibaud@orange.fr
www.sictom-pontaurum-pontgibaud.fr

